

ZAC Val des Grands Bas - Cession du chemin du Souvenir Français et d'une partie du chemin de l'Espérance à la SEDD

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La Ville de Besançon et son concessionnaire, la SEDD, ont engagé les travaux d'aménagement de la ZAC «Val des Grands Bas» ainsi que la pré-commercialisation de l'opération.

Par délibération du 20 mars 2003, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de la cession à la SEDD des terrains appartenant à la commune et situés dans le périmètre de cette ZAC, soit 129 068 m².

Seule une parcelle communale n'a pas fait l'objet de ce transfert, à savoir celle correspondant à l'emprise du chemin du Souvenir Français et d'une partie du chemin de l'Espérance. Cette parcelle d'une contenance de 5 424 m² est cadastrée section OY n° 171.

Il convient aujourd'hui de régulariser la situation afin que la SEDD dispose de la maîtrise de la totalité du foncier de cette ZAC et puisse ainsi constituer un tènement foncier homogène qui sera découpé selon les besoins de l'opération.

L'emprise cédée accueillera une liaison piétonne publique qui, à terme, sera cédée gratuitement par la SEDD à la commune.

La cession au profit de la SEDD est proposée à titre gratuit, conformément à l'estimation des Services Fiscaux.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'aliénation aux conditions ci-dessus énoncées,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir,
- inscrire au budget de l'exercice courant par décision modificative les autorisations de dépenses et de recettes suivantes :

Opérations d'ordre	Imputation budgétaire		Dépenses	Recettes	Inventaire
	Subvention en nature (cession gratuite)	67.01.6741.99006.20200	16 544 €		
Valeur comptable de la cession gratuite	21.01.2111.99006.20200		16 544 €		

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

N'ont pas pris part au vote : M. le Maire, M. LOYAT, M. FUSTER.

Récépissé préfectoral du 29 décembre 2004.